

LA PÊCHE AU LARGE AUX FILETS MAILLANTS ET TRÉMAILS SUR LES CÔTES DE PROVENCE

par Marc BONNET

Parmi les arts fixes, les trémails et les filets maillants à une seule nappe sont depuis longtemps utilisés par petits fonds sur les côtes françaises de Méditerranée. L'habitude a été prise de considérer ces engins comme ceux d'une pêche artisanale traditionnelle, essentiellement côtière, dont les apports sont de qualité mais faibles.

Pourtant l'emploi de telles nappes connaît, depuis quelque temps, un développement assez remarquable. L'exploitation des fonds du large pour la pêche de la sole au trémail et du merlu au filet maillant en est la cause. Cette orientation nouvelle a nécessité l'adaptation de ces filets à des fonds relativement importants (75 à 150 m) et entraîné la modernisation des bateaux et de leur équipement; elle s'avère intéressante puisque le rendement obtenu pour ces deux espèces de poisson d'excellente qualité est nettement supérieur à celui des chalutiers les mieux équipés travaillant sur les mêmes fonds.

Aussi il nous a paru utile de faire le point sur cette pêche pour voir dans quelle mesure elle pourrait être encouragée là où elle existe déjà et, le cas échéant, développée dans des secteurs convenablement choisis où elle n'est pas pratiquée.

LIEUX ET ÉPOQUES DE PÊCHE.

De l'embouchure du grand Rhône à l'île de Planier les conditions de milieu sont particulièrement favorables à la pêche des soles et des merlus aux filets fixes de profondeur. Les possibilités qu'offre cette région sont maintenant exploitées de manière judicieuse et l'on peut prendre en exemple la grande activité des ports de Carro, Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet, spécialisés dans cette pêche.

Dans ce secteur du golfe du Lion (fig. 1) le plateau continental est relativement peu étendu; ne dépassant pas quatorze milles marins à l'est du cap Couronne, il s'élargit vers l'ouest pour atteindre une vingtaine de milles dans le sud du golfe de Fos. Quand on s'éloigne de la côte les fonds augmentent d'abord assez rapidement; ils atteignent déjà 70 m à deux milles de terre. Ensuite la pente est douce jusqu'à 110-115 m, la sonde accuse même une légère remontée dans la partie ouest ce qui donne lieu à la formation d'une cuvette très évasée. Au-delà les fonds sont accores, ce sont le bord et le talus de la plateforme.

Près du littoral, jusqu'à une profondeur de 30 à 40 m, le substrat est généralement dur et recouvert de végétaux marins (algues et posidonies); ce sont les « fonds à varech » des pêcheurs. En bordure des herbiers on trouve, par endroits et sur une bande étroite, des fonds plus ou moins graveleux ou sableux; ce n'est qu'entre Sausset-les-Pins et le cap Méjean que le détritique côtier et le coralligène s'étendent jusqu'à deux milles environ du rivage.

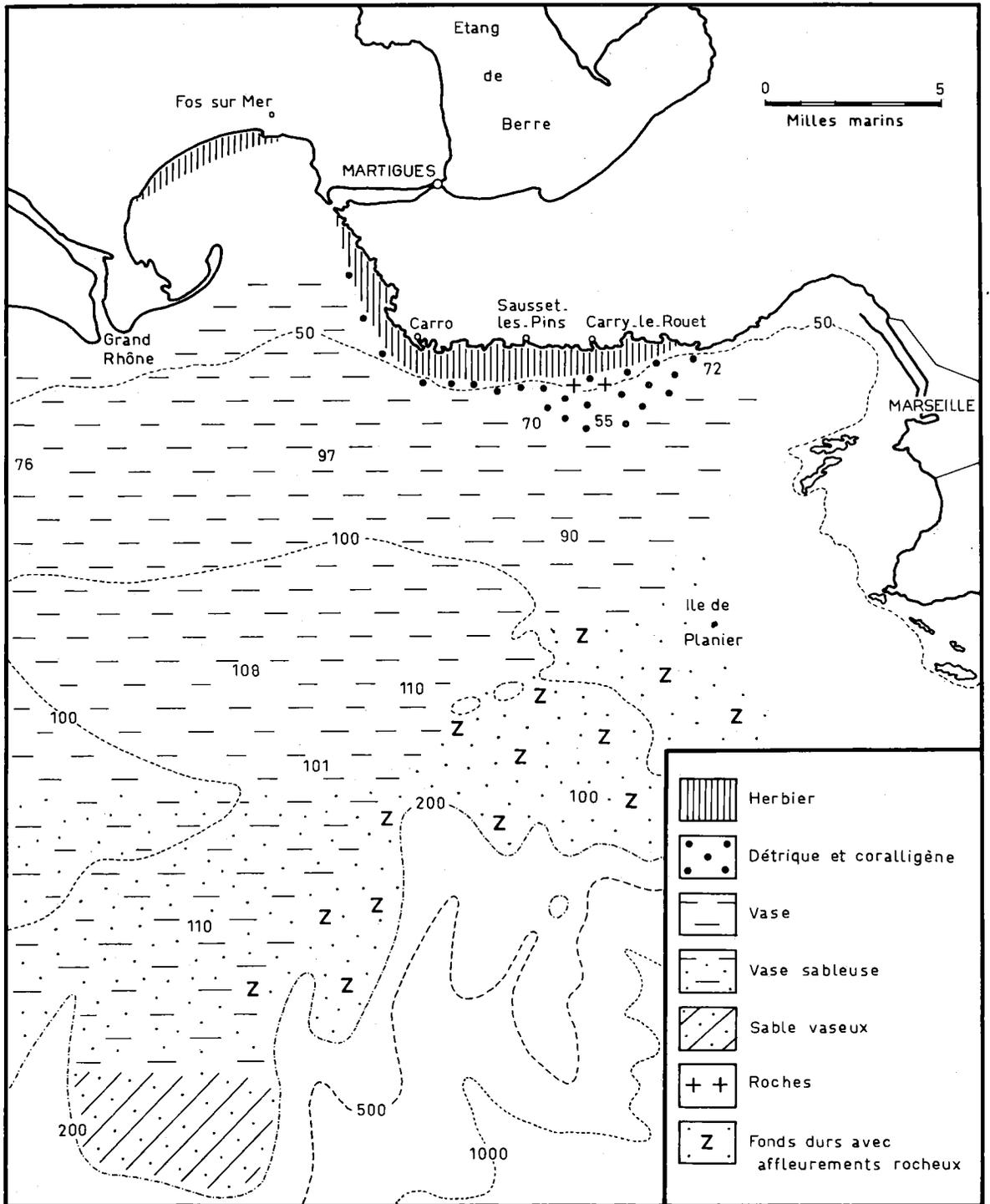


FIG. 1. — Carte des fonds de la région marseillaise.

Au large la plateforme continentale est recouverte d'une vase molle, souvent fluide et collante, sauf sur son bord sud-est où les fonds sont durs, avec quelques affleurements rocheux; au-delà, les vases sableuses de la « planasse » précèdent les sables vaseux du bord du plateau.

Cette plaine sous-marine profonde est enrichie en sels minéraux et en matières organiques par les alluvions que le Rhône y déverse en grande quantité. Les pêcheurs y trouvent non loin de leur port des lieux de pêche de bon rendement pour la sole et le merlu, de même que sur les fonds qui lui font suite vers le large.

La sole, *Solea solea* (LINNÉ), considérée le plus souvent comme une espèce littorale, fréquente en certaines périodes de l'année, et là où le plateau continental a une faible extension, des niveaux dépassant parfois 100 m. Ces fonds, de vase molle, semblent être, pendant la saison de ponte, l'habitat par excellence des individus de grande taille. Ceux-ci se distinguent des plus petits, hôtes habituels des sables côtiers, par leur coloration plus claire. Il est à noter que les plus gros poissons sont en général des femelles.

La pêche peut commencer dès la fin de la pleine lune d'octobre mais elle n'entre en réelle activité qu'à partir du début décembre. Elle se termine avec les derniers mauvais temps de fin mars. A ce moment-là, les soles effectuent une ou deux grandes « nagées » qui donnent lieu à d'importantes captures, puis elles disparaissent de ces lieux. On ne sait de manière précise où les entraîne cette migration. Il semblerait, comme pour beaucoup de migrations printanières, que ce soit vers la côte où leur abondance est constatée sur les fonds sableux du littoral camarguais en été.

Quant au merlu, sa zone de pêche est plus étendue en raison de certains caractères écologiques de l'espèce. En premier lieu, mieux que la sole bien adaptée à la vie benthique et qui marque une préférence pour la vase du large et le sable côtier, ce poisson s'accommode de fonds de natures très diverses. En second lieu, il fréquente des niveaux beaucoup plus profonds : jusqu'à 800 m.

A mesure qu'ils grandissent - donc qu'ils vieillissent - les merlus s'enfoncent davantage. Généralement, les jeunes de 12 à 25 cm vivent sur le plateau par profondeur de 30 à 70 m. Plus au large, jusqu'à 150 m environ, se trouvent les merlus de 25 à 40 cm. Enfin, les plus gros dont la longueur en Méditerranée ne dépasse guère 80 cm, se tiennent sur la pente du talus. Lors de la reproduction, à la fin de l'hiver et au printemps, parfois jusqu'en juillet, il se produit une concentration des adultes sur le bord du plateau, soit entre 100 et 300 m suivant les secteurs. C'est donc en cette saison-là, par de telles profondeurs, qu'ont lieu les pêches les plus fructueuses de poisson de qualité.

On a ainsi, avec la sole et le merlu, deux sortes de pêche qui se succèdent et se complètent, celle de la sole débutant quand prend fin celle du merlu, c'est-à-dire aux environs de novembre, et inversement, la campagne du merlu commençant lorsque s'arrête celle de la sole, soit au début du mois d'avril. On peut penser toutefois que la pêche du merlu peut être pratiquée de manière continue durant toute l'année.

ENGINS DE PÊCHE. LES DIFFÉRENTS TYPES DE FILETS.

I - Les filets à merlu (fig. 2).

A Marseille la pêche des merlus par grands fonds était connue au siècle dernier mais uniquement à l'aide de palangres. Cette technique a été abandonnée il y a longtemps déjà. C'est depuis deux années seulement que les pêcheurs de cette région commencèrent à employer des filets maillants spécialement mis au point pour la capture des merlus.

Si leur utilisation est récente, ces filets, à une seule nappe, que l'on cale sur le fond, n'en ont pas moins une origine fort lointaine. Ils dérivent des anciens filets fixes en coton faits, soit pour la

pêche aux maquereaux, avec des mailles de 25 mm de côté, soit pour la pêche aux bogues et aux chinchards (sévereaux, saurels, gascons), avec des mailles de 20 mm. Actuellement, de tels maillages

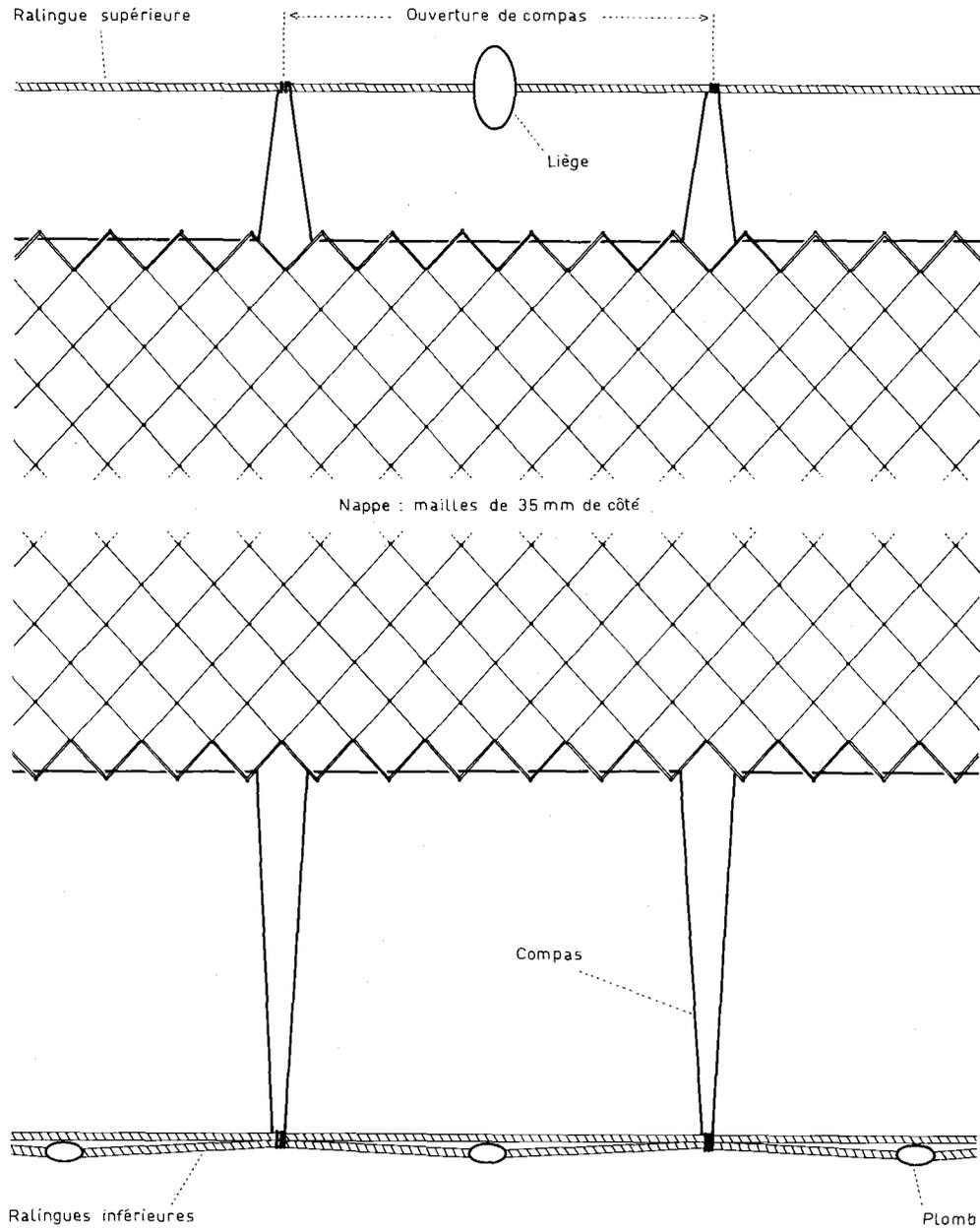


FIG. 2. — Filet maillant à merlu, schéma de montage.

ne sont plus utilisés, excepté ceux de 25 mm pour le voile des « thys » (trémails de fonds durs côtiers). De plus le coton a été remplacé par le nylon pour tous les engins de pêche, ce qui a non seulement augmenté leur résistance mais aussi leur pouvoir de capture.

La nappe du filet à merlu, non montée mais étirée, a 172 m de long (environ 100 brasses).

La maille la plus appropriée est celle de 35 mm de côté en fil de nylon de 10 000 m au kg, l'expérience ayant montré que le fil de 13 000 m au kg est trop fin. En hauteur on a 70 ou 80 mailles, le plus souvent 80.

Le montage de l'alèze ou nappe de filet se fait sur deux ralingues : l'une supérieure sur laquelle sont enfilés les flotteurs, l'autre inférieure portant les plombs. Le sens du filet est toujours perpendiculaire aux ralingues, c'est-à-dire qu'une traction exercée sur la nappe dans le sens de la hauteur tend à resserrer les nœuds.

Le montage aux deux-tiers semble le plus satisfaisant pour travailler sur des fonds de nature différente. Il consiste à prendre une longueur de ralingues égale aux deux-tiers de celle de l'alèze de manière à obtenir un tiers de mou. Ainsi, si l'on appelle *compas* la portion de fil de montage comprise entre deux nœuds de fixation sur la ralingue, et *ouverture de compas* la distance entre les nœuds d'amarrage, on a six mailles par compas pour une ouverture égale à la longueur de quatre mailles étirées, soit 28 cm. Le pourcentage d'armement est le même aux lièges et aux plombs. Précisons que les mailles de montage sont en double fil.

Les compas ont 50 cm environ pour la ralingue supérieure. Pour l'inférieure ils sont plus longs (70 à 80 cm) afin que la nappe ne touche pas le fond lorsque le filet est en pêche et qu'ainsi les risques de croche et de charge soient diminués.

Le fil d'armement comme les ralingues sont en fibres de nylon coupées ou « schappe ». Ce matériau est moins résistant que celui fait de fibres continues ce qui facilite le dégagement du filet lors d'un accrochage. Il présente aussi l'avantage d'avoir, à l'état brut, une tenue aux nœuds supérieure. Le fil de montage est constitué de 32 brins câblés pour une longueur de 850 m au kg.

Les ralingues sont en cordage de 5 mm de diamètre, celle des lièges est simple alors que celle des plombs est double. Celle-ci comprend deux cordes juxtaposées; l'alèze est amarrée sur les deux mais les plombs sont enfilés sur une seule. Ceci diminue non seulement la tendance qu'a parfois la ralingue à se tordre et à s'emmêler dans la nappe mais encore le ballonnement des plombs qui provoquerait une usure anormale du montage.

Il y a un flotteur pour quatre compas d'armement. Les flotteurs doivent être conçus pour résister à des profondeurs assez grandes. Les plus couramment employés sont en chlorure de polyvinyle; leur référence de fabrication est F 53, leur dénomination « sardineaux Brun ». Ils ont un diamètre de 58 mm, une flottabilité de 60 g.

Le lest pèse 15 kg environ. Il est constitué de petits plombs ronds de 35 g percés en leur milieu; on a un plomb par compas.

A chaque extrémité du filet la nappe est maintenue par une ralingue faite de deux fils de montage accolés. Le transfilage des mailles de côté préalablement doublées s'effectue toutes les quinze mailles; on obtient ainsi cinq compas pour une alèze de 70 mailles de haut. Ces ralingues de côté doivent supporter la traction qui s'exerce entre la partie haute et la partie basse du filet au moment du virage pour éviter le déchirement de la nappe. C'est pourquoi elles sont légèrement plus courtes que la distance maximum (mailles étirées) entre la ligne des flotteurs et celle des plombs, et plus fortes (deux fils au lieu d'un) que les armements horizontaux.

On peut résumer les caractéristiques de ce filet maillant le plus couramment utilisé pour la pêche du merlu par les grands fonds de la région marseillaise de la manière suivante :

nappe : 2 460 mailles (35 mm de côté) en longueur, 70 ou 80 en hauteur;

longueur : 115 m;

hauteur : 5 à 6 m suivant le nombre de mailles en hauteur et la dimension des compas d'armement;

nombre de compas : 410 sur chaque ralingue;

flottabilité : environ 6 k, soit un flotteur de 60 g de flottabilité tous les 4 compas;

lest : environ 15 kg, soit un plomb de 35 g par compas.

Quelques variantes, souvent légères, peuvent être apportées à ce filet type; elles intéressent soit la grosseur du fil et la grandeur des mailles, soit le montage. La plus notable concerne le pourcentage de mou donné à la nappe. Certains pêcheurs préfèrent armer au demi plutôt qu'aux deux tiers pour obtenir un mou de 50 %. Dans ce cas l'ouverture de compas est égale à la longueur de 3 mailles étirées, 6 mailles étant montées sur chaque compas. Le filet ainsi armé, avec les mêmes mailles de 35 mm de côté, est alors plus court d'une trentaine de mètres. En cas d'effort important au moment du virage, la nappe qui a beaucoup de flou se raidira et se déchirera donc moins facilement. Cet armement semble le meilleur aussi bien pour les fonds sales où les risques de charge sont grands que pour le travail à grande profondeur qui soumet l'engin à une forte traction.

Le prix actuel d'un filet tout monté est de 270 F.

2 - Les filets à sole (fig. 3).

Les filets à sole, appelés localement « sugetières », sont des trémails dont la principale originalité est d'être bas. Ils sont équipés de flotteurs très petits, à flottabilité faible, de manière à avoir tendance à se coucher sur le fond plutôt qu'à se tenir droits. L'expérience a montré que ce maintien est particulièrement favorable à la capture des soles.

Les noms donnés aux différentes nappes sont rarement les mêmes dans les différents ports de pêche. Aussi pour éviter toute confusion est-il bon de rappeler les définitions données par R. DIEUZEIDE et M. NOVELLA (1) et qui sont généralement les plus employées; ce sont les suivantes :

- « on appelle tables les deux nappes extérieures identiques et disposées l'une contre l'autre »,
- « on appelle voile la nappe intérieure placée entre les deux précédentes ».

Les tables sont en fil de nylon câblé de 3 000 m au kg. Leurs mailles ont 20, 21 ou 22 cm de côté suivant le choix des pêcheurs.

Pour le voile le fil utilisé peut être du 10 000 ou du 13 400 m au kg. Ce dernier permet des captures sensiblement supérieures mais les filets, plus fragiles, doivent être très bien entretenus. Les mailles ont 6, 6 1/2 ou 7 nœuds au pan (le pan valant 25 cm), c'est-à-dire que leurs côtés mesurent respectivement 50, 45,5 ou 40 mm.

Les deux tables sont montées directement sur les ralingues, sans mou et rigoureusement face à face. La distance entre deux nœuds d'amarrage, qui correspond à l'ouverture de compas, doit être égale à la diagonale des grandes mailles afin que ces dernières ouvrent bien au carré. La hauteur des tables étant de trois mailles et demi, celle du filet monté est de l'ordre d'un mètre.

Le voile est armé au demi en longueur et environ aux deux tiers en hauteur, le sens du filet étant perpendiculaire aux ralingues. Il est livré aux pêcheurs, quelle que soit la grandeur de maille, par nappe de 172 m de long (mailles étirées sens travers) sur 30 mailles de haut. Compte tenu du flou le filet monté aura donc 86 m de long. Toutes les mailles de bordure sont renforcées par un double; six sont assemblées par compas. Pour assurer au voile un mou de 50 % en longueur, l'ouverture de compas est égale, sur chaque ralingue, à la valeur de trois mailles étirées.

Si l'on arme, par exemple, un voile en mailles de 45 mm de côté, l'ouverture de compas est théoriquement de 27 cm. En réalité, le monteur faisant le nœud d'amarrage à l'extérieur de la mesure, la

(1) DIEUZEIDE (R.) et NOVELLA (M.), 1953. — Le matériel de pêche maritime utilisé en Algérie. — *Stat. Aquic. Pêche Castiglione, Doc. Renseign. agric.*, n° 179.

dimension d'armement est augmentée de la largeur de deux ou trois demi-clés ce qui lui donne une longueur égale, à peu de chose près, à la diagonale des mailles de table.

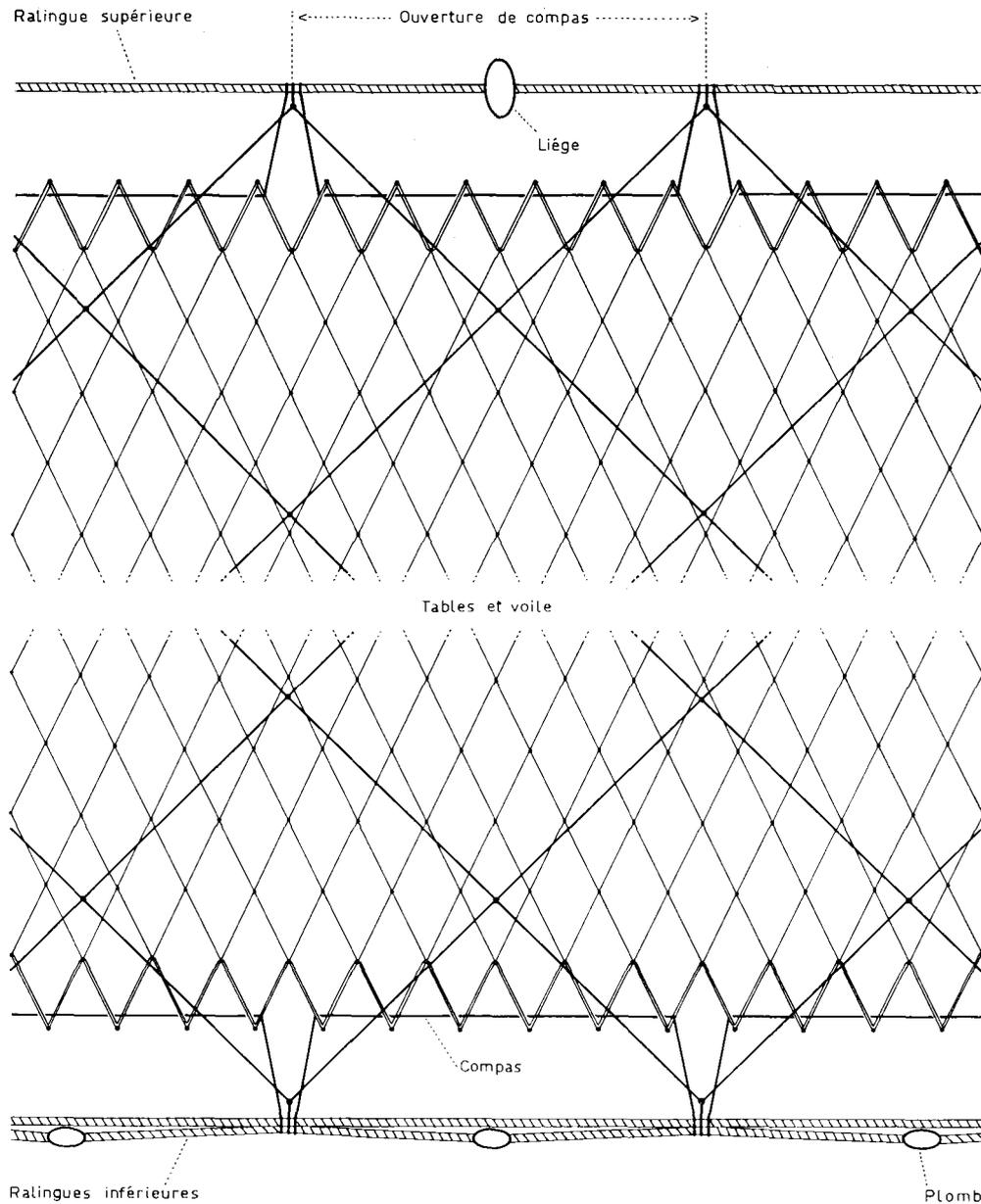


FIG. 3. — Trémail à sole, schéma de montage (les deux tables sont rigoureusement face à face).

Pour le montage certains utilisent le même fil que pour les filets maillants à merlu (32 brins), d'autres leur préfèrent un fil plus fin à 18 brins (3 torons à 6 brins, 1 500 m au kg) toujours en schappe de nylon pour que les nœuds soient mieux assurés. La longueur de fil est de 40 cm environ pour chaque armement; ainsi le compas se superpose aux deux demi-mailles correspondantes des tables.

Les ralingues sont identiques à celles du filet à merlu,
ralingue des flotteurs : un cordage en schappe de nylon de 5 mm de diamètre;
ralingue des plombs : deux cordages en schappe de nylon de 5 mm de diamètre, jumelés ;
ralingue de côté : deux fils de montage jumelés avec deux compas d'armement (15 mailles par compas).

Les flotteurs actuellement les plus employés sont en matière synthétique résistant aux grandes profondeurs (chlorure de polyvinyle). Leur référence de fabrication est F 51, leur appellation « araignée Brun ». Ils sont petits (hauteur 35 mm, largeur 27 mm) et ont une flottabilité de 15 g pièce. Un flotteur est enfilé sur la ralingue supérieure tous les quatre compas d'armement. Le poids du lest est d'une douzaine de kilogrammes ce qui représente un plomb de 35 g environ par compas.

Entièrement monté et gréé, un tel filet coûte 230 F.

3 - Les bateaux (fig. 4 et 5).

Pour augmenter le rendement, surtout en merlu, les pêcheurs vont travailler de plus en plus au large et calent un plus grand nombre de pièces. La tendance actuelle est de remplacer l'embarcation du type « barquette marseillaise » par un bateau plus fort dont la coupe, identique à celle d'un chalutier, assure une meilleure navigation.

Les barquettes marseillaises ont de 30 à 42 pans de longueur, soit 7,5 à 10,5 m; suivant leur tonnage elles sont équipées de moteurs de 20 à 70 cv.

Les nouvelles unités ont de 11,5 à 12,5 m de long; leur puissance varie de 50 à 100 cv pour un tonnage de 8 à 10 tx. Leur vitesse de croisière est de 7 à 8 nœuds.

D'une manière générale ces bateaux ne sont pas équipés de sondeurs ultra-sonores. Pourtant de tels appareils seraient d'une très grande utilité pour la reconnaissance des fonds, en particulier pour la pêche du merlu en bordure et sur le talus du plateau continental.

Sur les navires les plus récents la timonerie est légèrement déplacée vers la gauche de manière à dégager le pont sur tribord et à rendre plus aisées les manœuvres de mouillage et de relevage des pièces de filet. Le relevage se fait avec une poulie mécanique placée en proue, légèrement sur la droite et débordée; elle est actionnée par le moteur du bateau avec un arbre de transmission; son embrayage se trouve directement sur son axe. Les deux flasques ont 48 cm de diamètre et 24 cm d'écartement; elles sont en fer rond de 12 mm. Leurs rayons accrochent bien le filet tout en évitant l'écrasement des poissons. Pour les bateaux qui exploitent les fonds les plus creux une poulie légèrement plus forte est à conseiller. Le prix de cet appareil est d'environ 2 500 F.

TECHNIQUE DE PÊCHE.

La technique de pêche est la même pour les sugetières et les filets à merlu. Elle consiste à mouiller les filets les uns à la suite des autres en ligne droite et le plus souvent perpendiculairement à la côte. Il faut prendre la précaution, par fort courant, de caler courant en poupe en tenant toujours le même cap.

La manœuvre qui consiste à virer le filet à contre-courant est préférable car la nappe se dégage mieux des ralingues. La dérive du bateau, due au vent ou au courant, doit être corrigée à l'aide du moteur qui reste en marche pour actionner la poulie de relevage. Il faut éviter de faire cette opération vent en poupe; en effet le bateau tombant alors en travers de la ligne des filets, la poulie fait subir une torsion à l'engin qui se roule sur les ralingues de montage.

Pour la pêche des soles chaque navire est équipé de 40 à 50 pièces soit deux jeux de 20 à 25 unités. Tous les matins un jeu est calé alors que l'autre est relevé, le démaillage du poisson et la préparation des filets étant généralement effectués à terre. Le nombre des filets à merlu n'atteint pas encore, du fait de la nouveauté du procédé, celui des sugetières ; mais d'après les pêcheurs, il devrait être d'au moins deux jeux de 20 pièces par bateau pour assurer un bon rendement.

L'équipage nécessaire à l'une et l'autre de ces pêches est de trois hommes; il peut être porté à quatre pour les navires les mieux armés travaillant plus au large.



Fig. 4 et 5. — Nouvelle unité pour la pêche aux filets fixes. L'appareil de relevage pour les filets est en place; la figure 5 montre, sur la droite, l'arbre de transmission et le carter d'embrayage.

Les pêcheurs mouillent leurs filets parallèlement les uns aux autres à une distance d'environ 500 m.

Vingt-cinq pièces à soles ou vingt pièces à merlus représentant plus de deux kilomètres de ligne de filets il est devenu nécessaire de mettre en place une signalisation bien apparente. Celle qui est actuellement utilisée consiste en trois bouées pourvues de pavillons de couleurs différentes : noir pour la bouée du large, noir et une autre couleur pour la bouée du milieu, rouge et une autre couleur que le noir pour celle de terre. C'est certainement insuffisant, surtout de nuit, dans une région où croisent les chalutiers.

LE RENDEMENT.

Le rendement varie, c'est évident, en fonction des saisons et des fonds. Il présente toutefois une relative régularité car cette pêche peut être pratiquée par mauvais temps, souvent même lorsque le chalutage est impossible. D'une part les filets travaillent à des profondeurs assez grandes pour être à l'abri de toute perturbation due aux conditions atmosphériques. Ils peuvent d'autre part (au moins les sugetières) demeurer calés deux et même trois nuits suivant les nécessités; les soles restent vivantes dans les filets et les petits crustacés parasites ou « poux » de mer n'étant pas à craindre à de telles profondeurs, les captures sont augmentées d'autant. Il est rare d'ailleurs que les pêcheurs ne sortent pas, même par temps assez dur, car leurs bateaux, bien que petits, sont très marins.

1) *Filets à sole.*

D'une manière générale le meilleur rendement en soles est obtenu entre la fin décembre et la fin de janvier. Les apports d'un bateau équipé avec 25 pièces de filets peuvent atteindre alors 200 à 300 kg par nuit de pêche, la moyenne journalière étant 50 à 60 kg. En dehors de cette période les pêches représentent une trentaine de kg. Ainsi, suivant les années, la quantité de soles pêchées durant une campagne hivernale atteint quatre à cinq tonnes par bateau. Les captures d'autres espèces fournissent un complément intéressant : par calée 10 à 20 kg de poissons de qualité tels que grondins, turbots, baudroies et merlus.

Sur les fonds très vaseux situés au large du golfe de Fos, c'est-à-dire dans la partie ouest du secteur considéré, les captures sont presque exclusivement constituées par des soles; elles sont meilleures que celles faites à profondeur égale sur les fonds moins fangeux de la partie est.

En revanche, par le travers de Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet, le déficit en sole est souvent compensé par d'autres apports de valeur : baudroies, turbots, chapons, grondins, langoustes, homards, atteignant une tonne à une tonne et demie en moyenne par bateau et par saison.

Les différences de rendement ne sont pas seulement dues à la nature du fond; la profondeur joue également un rôle important. En hiver, il semble bien, comme le pensent les pêcheurs, que les captures soient d'autant plus importantes qu'elles se font plus au large.

Donnons-en un exemple précis : un bateau ayant travaillé fin mars par 102 m de profondeur à environ 10 milles dans le sud de la grande-bouche du Rhône a pêché 520 kg de soles en cinq calées consécutives, ce qui représente plus de 100 kg par nuit. A la même époque les apports moyens des bateaux ayant exploité des fonds moins creux du secteur est n'étaient que de 30 kg environ.

2) *Filets à merlu.*

L'usage des filets spécialement conçus pour la capture du merlu étant relativement récent, il est difficile de donner des chiffres de rendement significatifs. A ce propos deux remarques s'imposent : les bateaux ne sont pas encore équipés d'un nombre suffisant de filets et il reste à reconnaître les fonds les plus productifs. Il est probable qu'en se développant cette pêche s'étendra vers le large jusque sur les vases profondes du talus.

Mais les premiers résultats sont très encourageants. Pour un bateau armé avec 18 pièces les apports journaliers en merlu ont varié, l'été dernier, de 40 à 60 kg de gros poissons et il faut ajouter à ces apports 10 à 20 kg d'autres espèces. En voici trois exemples.

a) Durant les mois d'août et de septembre, à environ 7 milles dans le sud-sud-ouest de Carro, un bateau a pris, en 35 nuits, plus de deux tonnes de merlus et 500 kg de grondins, capelans et maquereaux.

b) Plus au large et vers l'est, où les fonds sont moins vaseux, les captures en merlu sont comparables mais le complément de la pêche est surtout constitué de pageots de belle taille; en 1965 les pêcheurs de Carro en ont débarqué jusqu'à trois tonnes pour cinq tonnes de merlu.

c) Sur les fonds durs d'une centaine de mètres situés au sud-ouest de Planier les espèces pêchées avec les merlus sont les suivantes : vives, baudroies, grondins, St-Pierre, chapons, rougets barbets et surmulets, langoustes roses, auxquels s'ajoutent les raies et les squales. Il arrive que ces derniers soient en abondance telle qu'elle entrave la pêche : 400 kg d'aiguillats ont été pris en une seule nuit avec 18 filets. Ces squales causent de tels dégâts que les professionnels sont parfois obligés d'abandonner un secteur de bon rendement.

Il apparaît que le rendement quantitatif et qualitatif des filets fixes en sole et en merlu est

nettement supérieur à celui des chalutiers travaillant sur les mêmes fonds. En effet la moyenne pondérale par unité de poissons pêchés aux filets fixes est de 300 g pour les soles (environ trois individus au kg) et de 650 g pour les merlus (trois individus pour 2 kg). D'une manière générale, plus la pêche se fait au large, plus la taille des poissons est importante : les soles de 500 g et les merlus de 2, voire 3 kg, ne sont pas rares.

CONCLUSIONS.

Compte tenu des moyens nécessaires en personnel et en matériel, du bon rendement obtenu, des prix de vente élevés qu'atteignent les espèces capturées, la pêche au large avec les filets mailants et les trémails est incontestablement très rentable.

Elle présente en outre l'avantage d'être peu destructrice, car elle est sélective : les individus pêchés, généralement de grande taille, sont toujours des adultes ayant déjà rempli leur fonction de reproducteurs. De ce fait, leur capture risque moins de compromettre l'avenir du stock que la pêche des jeunes.

De plus, et à l'inverse du chalutage qui rabote le fond, elle évite la destruction du substrat et des organismes qui assurent l'équilibre biologique des fonds.

Ceci mérite d'autant plus d'être pris en considération que les zones chalutables de Méditerranée sont surexploitées. Notons enfin que cette technique des filets fixes peut être pratiquée dans des secteurs impropres aux arts trainants.

Ces divers avantages sont en faveur du développement de ce genre de pêche. Ils incitent à étudier ses possibilités d'extension et à établir une réglementation qui le protège.

1) Seules des expériences multipliées permettront de connaître avec certitude les autres régions de notre côte méditerranéenne où ce genre de pêche pourrait être pratiqué avec succès. Il en est certaines cependant, dont on connaît bien les caractéristiques, qui paraissent offrir des conditions favorables.

Ainsi, au large du Roussillon, les fonds, par leur topographie et leur nature, présentent beaucoup de similitude avec ceux de la zone qui vient d'être décrite; en particulier le plateau « Rolland », dans l'est de Banyuls, semblerait très indiqué : pour les soles sur les fonds vaseux de 80 à 100 m (en dehors de la zone minée), pour les merlus et les pageots jusqu'au talus du plateau.

Les vases qui s'étendent de la pointe de l'Espiguette à Beauduc sont riches en soles jusqu'à une profondeur d'une cinquantaine de mètres. Plus au large les merlus également sont abondants, surtout en hiver.

D'une manière générale la côte orientale de Provence de même que la côte occidentale de Corse se prêteraient peu à la pêche des soles aux trémails du fait de l'absence de plateau vaseux. En revanche les filets mailants calés sur les accores à des profondeurs de 100 à 300 m rendraient sans doute possible de belles captures en merlus, pageots, grondins, chapons et St-Pierre.

2) Les filets calés au large, bien en dehors des trois milles, constituent un obstacle pour le chalutage; bien qu'il existe une entente entre les deux métiers, cette situation peut entraîner des litiges et entraver le développement de cette pêche nouvelle. En effet, devant les risques encourus, certaines zones de bon rendement ne sont pas exploitées et nombre de pêcheurs désirant adopter cette technique hésitent à le faire. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il s'agit le plus souvent de patrons de petits chalutiers touchés par l'application des nouveaux décrets portant réglementation du chalutage en Méditerranée et pour lesquels la pêche au large aux filets fixes offrirait une possibilité de reconversion très intéressante.

Une réglementation qui assurerait la protection des arts fixes, sans être pour autant par trop préjudiciable aux arts traïnants, est donc souhaitable. Elle devrait tout d'abord concerner les moyens de signalisation de manière à les rendre plus efficaces, de nuit comme de jour. Elle pourrait par ailleurs prévoir la création de cantonnements dans lesquels le chalutage serait interdit pendant un laps de temps déterminé, tout en laissant la libre activité aux pêcheurs utilisant les filets fixes.

Ainsi établis, de tels cantonnements permettraient aux fonds de se reconstituer et, en dépit des captures aux filets fixes, d'assurer dans une large mesure leur repeuplement en espèces de qualité, ce qui apporterait en fin de compte un avantage certain pour l'un et l'autre des deux métiers.

Nous tenons à remercier ici tous les pêcheurs, notamment MM. CANEPA, Président du Comité régional des Pêches, BREME, patron-pêcheur à Marseille, FOUQUE, premier prud'homme de Carro, pour leur bon accueil et leur aide.
